

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 18 juillet, complétés par diverses informations.

DIVERS PROBLEMES DE VOIRIE

*Certaines personnes se sont plaintes que **l'herbe des fossés** ne soit pas encore coupée en mai/juin. Il y a 3 raisons à cela : la première est une raison environnementale, la seconde est pour éviter de faire 2 coupes dans l'année, ce qui engendrerait un coût multiplié par 2, et la 3^e est que la commune comprend 120 km de chemin à suivre, avec deux personnes de la voirie en capacité de conduire l'épareuse. D'autre part, nous louons l'épareuse de la CUMA, mais, du fait que nous sommes la Commune avec le plus grand linéaire de voirie, notre commune est programmée en dernier. Comble de malchance, elle est tombée en panne il y a quelques jours. Malgré l'optimisation de son utilisation, c'est-à-dire du matin 6h30 au soir 20h00, chacun des deux agents se relayant durant la journée, tous les chemins ne peuvent être réalisés en même temps.

*Au **lotissement les Violettes**, un trou assez conséquent s'est formé à l'entrée. En effet, les camions qui construisent les maisons dégradent la chaussée. La voirie de la 2^e tranche du lotissement sera réalisée en 2024 et cette dégradation sera réparée en même temps.

*Concernant les **trous sur les chemins**, Mme le Maire attire l'attention sur le fait que l'entretien des 120 km de voirie coûte très cher, que notre budget est conséquent mais aussi limité. De plus, les agents ne peuvent travailler avec l'épareuse, boucher les trous, tondre l'herbe qui pousse cette année de façon importante, s'occuper des fleurs, livrer les tables pour les associations, etc..., en même temps. Les trous sur les chemins sont en cours de rebouchage et du point à temps sera réalisé début septembre. Mme le Maire fait aussi remarquer que les 3 agents et demi de la voirie ont aussi droit à quelques jours de vacances....

*En complément, plusieurs orages avec des **écoulements d'eau importants**, ont aggravé les trous et provoqué des **coulées de terre et de cailloux** à divers endroits (Echansieux, Pariel, Le Chevalier, La Poyat, etc..). Plusieurs constats ont été faits : certains agriculteurs plantent les raies de maïs dans le sens de la pente, les labours étant donc réalisés dans le sens descendant, ce qui a pour effet de faire descendre la terre sur les chemins et chez les riverains. Le résultat est un chemin totalement impraticable au Chevalier et une détérioration non seulement de la mare du propriétaire en contrebas, mais également de son jardin. Cet état de fait devra être remédié pour les prochaines plantations (labourage dans le sens horizontal et tranchée en lisière basse de la parcelle pour recevoir la terre si besoin).

Le chemin qui descend sur la **route de Fontbonne**, au lieu-dit chez **Pariel**, sera repris par l'entreprise Balmont qui effectuera des saignées et reprendra les fossés.

*Problème **d'écoulement d'eau au chemin Cuissard**. Une mare existante a été bouchée il y a quelques années par l'un des propriétaires riverains. De fait, l'eau s'écoule en quantité sur le chemin provoquant des trous conséquents et le riverain se plaint de la détérioration du chemin. La commune lui a demandé une participation financière de 60€ pour l'installation d'un regard mais il n'a pas donné suite, l'autre propriétaire étant d'accord pour effectuer les travaux avec les agents de voirie. Pour l'instant, ce chemin reste en l'état.

*Les agents de voirie ont alerté Mme le Maire cet hiver sur le **chemin « chez Charles »** qui est fortement déséquilibré et s'est affaissé du côté du pré en contrebas. En effet, suite à l'installation de plots en bétons sur une plateforme, à l'entrée du pré sur le haut du chemin, (pour empêcher les voisins d'en face de se garer), les agriculteurs ont emprunté pendant quelques mois une autre entrée en bas du chemin, créée pour la circonstance. Les engins agricoles étant de plus en plus larges et de plus en plus lourds, et ce chemin rural n'étant pas habilité à supporter un tel poids, il s'est, de fait, affaissé. Afin de pallier au danger encouru par le chasse-neige, Mme le Maire a demandé aux agents de la voirie de réaliser une plateforme en bas à droite du chemin, ceci pour permettre au chasse-neige de faire demi-tour et d'éviter une marche arrière en montée, très périlleuse.

Toutefois, l'état du chemin a pour conséquence de mettre en danger les véhicules comme les livreurs de fioul ou autre. Un devis et des préconisations ont été demandés. La seule solution consiste à déposer un enrochement pour consolider la partie affaissée et à reprendre la voirie. Le coût s'élève à 9.000 €.

***Le budget de la Commune n'est malheureusement pas extensible. Une enveloppe de 85.000 € est dédiée à la réfection des voiries, au lieu de 120.000 € il y a 7 ans, ceci dû à la baisse des dotations. Les coûts ayant augmenté de façon importante, il ne nous est pas possible de tout traiter en même temps.**

Auparavant, les agriculteurs avaient l'habitude d'entretenir les chemins qu'ils empruntaient en les empierrant régulièrement et en faisant des rases ou des saignées pour l'écoulement des eaux. Il semble aujourd'hui que ces travaux ne devraient incomber qu'exclusivement à la Commune.

De plus, si l'on considère la largeur, la hauteur et le poids de plus en plus importants des tracteurs et des remorques utilisés, qui sont d'ailleurs pour la plupart, au-dessus des normes autorisées, il en résulte des détériorations de chemins toujours plus importantes et non réparées par ceux qui en sont la cause. Des fils de téléphone ont d'ailleurs été arrachés au Viallet par un tracteur chargé de foin sur une hauteur non réglementaire.

Un contact sera donc pris avec les agriculteurs concernés pour remédier à ces états de fait qui deviennent récurrents.

***Echansieux** : La voirie a été endommagée par les débardeurs sur l'intersection entre le chemin de Pelouzat et celui descendant au barrage. Le chemin en terre qui arrive juste au-dessus du barrage a lui aussi subi les contraintes des débardeurs. De nombreux cailloux et beaucoup de terre se sont retrouvés sur la route, notamment entre les deux barrages. Mme le Maire prendra contact avec les débardeurs.

***Problème sur RD 49**. Le propriétaire de la maison dans le virage a voulu décaisser un muret en pierres, en pied de talus, pour reconstruire un mur. Malheureusement, ceci a fragilisé le talus et lors des derniers orages, la terre du talus est descendue de façon importante, fragilisant à son tour la voirie. Le propriétaire, après passage des experts, doit réaliser des études de sol et de structure de façon à avoir les préconisations nécessaires pour la reconstruction. Un arrêté de péril sera déposé.

*Les terre-pleins de la **tour Matagrín** et du **pique-nique** seront tondus prochainement. Le fauchage raisonné a eu pour résultat de régénérer la lande. La barrière du pique-nique sera remise de manière à ce que les voitures se garent au parking et non sous les pins.

TORNADE A FONTBONNE

Les bois des cinq sapins, à Fontbonne, ont été secoués par une tornade en trois endroits : en montant au plan Melay, en dessous de la coupe réalisée ce printemps, et dans la parcelle des peupliers en fond de vallée. Des sapins ont été cassés ou déracinés. Les peupliers ont également été cassés. Mme le Maire a rencontré l'ONF qui prendra contact avec un débardeur pour les débarrasser. Les peupliers seront également coupés. D'autre part, la coupe de bois réalisée dernièrement sera mise en andins rapidement de façon à pouvoir redessiner les pistes de VTT de descente pour qu'elles soient remises en service au printemps 2024.

PARC AVENTURE

Concernant le **parc aventure**, et la foudre qui est tombée début juin sur un arbre, le rapport de l'expert est moins catastrophique que ce que l'on craignait. L'arbre qui a pris la foudre, a été sanglé. Le parc aventure est à nouveau ouvert. Un nouveau point sera fait lors de la visite annuelle de contrôle prévue en automne.

TRAVAUX ECOLE

Les **travaux à l'école** suivent leur cours. Nos trois plâtriers Violaysiens travaillent ensemble dans une bonne ambiance. Les travaux d'électricité suivront et le sol sera changé en août. Un remerciement aux enseignantes et aux parents d'élèves qui sont venus aider au déménagement, ainsi qu'au 1^{er} adjoint, Jean Claude Palais pour la prise en main du chantier.

MAISON MEDICALE

***Attention aux fausses rumeurs** : Suite à l'arrêt maladie de l'**ostéopathe, Amandine Midy**, une fausse rumeur a circulé selon laquelle elle fermerait son cabinet. Cela n'est pas du tout à l'ordre du jour. Le cabinet demeure toujours ouvert aux jours et heures habituels. La prise de RV peut se faire via Doctolib.

*En revanche, le **dentiste** arrêtera son activité le 31 décembre 2023. La **clinique dentaire**, ZA les Gagères, quant à elle, ouvrira en fin d'année. Des postes de secrétaires médicales seront proposés.

***Médecins** : Mme le Maire a RV avec plusieurs médecins pour mettre en place une organisation pérenne sur la fin d'année.

FORUM DE L'EMPLOI

Le **Forum de l'emploi** avec les entreprises LINDER, DENIS de Montchal, la gendarmerie, les pompiers, l'EHPAD et la Commune a eu lieu ce 19 juillet. On peut se réjouir qu'il y ait eu aussi peu de visiteurs, ceci voulant sans doute dire qu'il n'y a pas de problèmes d'emploi sur la Commune...

Pour information, la Commune recrute pour mi-février 2024 une personne en charge de la cantine, du ménage après la cantine, et de la gestion de la médiathèque, **pour remplacer Mme Windel** qui partira à la retraite début mars. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent se renseigner en mairie.

D'autre part, la Mairie aura à faire face au **départ de Mme Garcia**, Secrétaire générale de la Mairie, mi-2025. Un poste sera donc à pourvoir pour la remplacer. Des formations de secrétaires de mairie sont accessibles sur St Etienne. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'inscrire à l'Université Jean Monnet.

BEL ÉTÉ ET BONNES VACANCES A TOUS !